

# spouq-info

Décembre 2000, numéro 214

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

## Fin de la saga de la « parité » Quel bilan?

Louis Gill  
*1<sup>er</sup> vice-président*

Jamais sans doute en trente ans d'existence, l'UQAM n'aura-t-elle donné, au cours des deux derniers mois, un pareil spectacle. Rappelons les faits :

- la veille de la réunion du 17 octobre de la Commission des études, le recteur intérimaire annonce que l'administration, qui s'était pourtant engagée par écrit à recommander à ses instances d'approuver l'entente du 26 juillet pour le renouvellement de la convention collective, ne se reconnaît pas l'obligation de recommander à la CE de ratifier la disposition de l'entente qui prévoit l'ajout d'un chargé de cours avec droit de vote au sein des conseils de module et des comités de programme, avec le maintien de la parité existante entre professeurs et étudiants;
- contre toute attente, sur proposition des représentants étudiants à sa réunion du 17 octobre, la CE décide sans discussion de reporter d'un mois cette question pourtant prioritaire; la justification de ce report: permettre aux étudiants de compléter leur représentation à la CE par la désignation de deux membres additionnels;
- l'administration fait preuve d'un rare empressement à acquiescer à cette demande, mais elle refuse de compléter sa propre représentation à la CE, également déficiente de deux membres, permettant ainsi que la modification du rapport des votes mène à un rejet assuré de la recommandation qu'elle s'était pourtant engagée à soutenir;
- la nomination des nouveaux représentants étudiants à la CE est proposée au CA du 24 octobre par un des représentants professoraux, à la suite de ce qui semblait être un engagement clair du recteur à compléter la représentation de l'administration à la CE avant sa réunion du 14 novembre afin d'y rétablir le rapport des votes;
- le recteur soutient par la suite qu'il n'a pas pris cet engagement et refuse de compléter la représentation de l'administration pour la CE du 14 novembre;
- en raison du refus du recteur de compléter la représentation de l'administration, la CE du 14 novembre rejette la recommandation litigieuse par un vote nul

**suite à la page 2**

## Le mot du président

LANÇONS  
LA COURSE AU RECTORAT

Après des semaines d'incompréhensions et de tergiversations quant à l'interprétation de l'entente du 26 juillet, le temps est venu de préparer la relève de l'administration intérimaire.

Rappelons que le mandat reçu par M. Gilbert Dionne du CA était d'assurer l'intérim entre la démission de M<sup>me</sup> Paule Leduc, effective le 5 mars 2000, et la désignation d'un nouveau recteur ou d'une nouvelle rectrice à l'hiver 2001.

Dans un contexte où l'UQAM doit, plus que jamais, faire face aux pressions qui l'entraînent sur les chemins de la concurrence et de la commercialisation du savoir, et à un moment où sa mission fondamentale d'enseignement et de recherche doit être défendue avec vigueur, nous avons besoin d'une administration capable de rallier les forces vives de l'UQAM autour d'un projet collectif.

C'est pourquoi le CA doit procéder à l'enclenchement de la procédure de désignation du nouveau recteur ou de la nouvelle rectrice en formant un comité de sélection dès sa réunion du 19 décembre prochain, pour que le nouveau recteur ou la nouvelle rectrice puisse entrer en fonction au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2001. Nous souhaitons que cette campagne au rectorat soit l'occasion d'engager un débat sur l'avenir de l'UQAM, sur sa mission et ses priorités.

Marc Lagana

## Fin de la saga de la « parité » Quel bilan?

*suite de la page 1*

de 8-8; les 2 administrateurs ont la bonne conscience d'avoir voté en faveur de la recommandation et d'avoir respecté leur obligation contractuelle de le faire, tout en ayant pris les moyens de sa défaite assurée en se privant des 2 votes additionnels auxquels ils avaient droit; les 6 représentants professoraux votent également en faveur, alors que les 6 étudiants votent contre, ainsi que les 2 chargés de cours;

- mais l'administration, prise à son propre jeu, essuie un deuxième vote nul de 8-8, cette fois sur la proposition de ventilation de la moyenne cible de 39 de l'année en cours; elle n'aura d'autre choix finalement que de désigner ses membres manquants d'ici la CE de décembre si elle veut éviter l'impasse, le CA ne pouvant se prononcer sur cette question d'ordre académique sans recommandation de la CE;
- au CA du 21 novembre, ce qui s'annonçait comme un dénouement favorable tourne pourtant au vinaigre; en complète contradiction avec lui-même, le CA rejette par un vote de 4 pour, 6 contre et 3 abstentions la proposition qu'il avait pourtant recommandé à la CE d'entériner à peine deux mois plus tôt!
- même si le vote a été secret, il va de soi que les 2 représentants étudiants et le représentant des chargés de cours sont parmi les contre; en supposant que les 3 administrateurs ont respecté leur obligation contractuelle de voter en faveur de la proposition et sachant qu'un des 3 représentants professoraux a également voté en faveur, on en déduit que 3 des représentants socioéconomiques ont voté contre, le quatrième s'étant abstenu; on ne peut manquer de souligner cette inhabituelle et étonnante divergence de vues entre administrateurs et membres socioéconomiques; il faut aussi regretter que, malgré leur obligation morale de voter en faveur de la recommandation, deux des trois représentants professoraux se soient abstenus.

**SPUQ-info**

Bulletin de liaison du SPUQ

SPUQ-Info, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : 987-6198

Télécopieur : 987-3014

spuq@uqam.ca

<http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

### Tous perdants?

Voilà pour le rappel des faits. Passons maintenant aux conséquences du vote. La recommandation qui a été rejetée par le CA visait à modifier la composition des comités de programme et conseils de module pour y ajouter un chargé de cours avec droit de vote, tout en y maintenant la parité existante entre professeurs et étudiants. L'implication du rejet de cette proposition est le maintien du *statu quo* en vigueur depuis la création de l'UQAM. Les comités de programme et conseils de module continueront à être composés d'un nombre égal de professeurs et d'étudiants, auxquels s'ajouteront des représentants du milieu socioéconomique d'un nombre inférieur ou égal au quart du nombre total de professeurs et d'étudiants, comme le stipule le règlement général en vigueur et comme le stipule la convention collective SPUQ-UQAM depuis trente ans.

Pourtant, les dirigeants étudiants ont crié victoire, soutenant avoir gagné la bataille de la parité! Mais de quelle victoire s'agit-il? Soyons clairs. La parité que les étudiants auraient voulu voir reconnaître est une parité, non pas entre professeurs et étudiants, mais entre « enseignants » et étudiants, le terme « enseignants » représentant indistinctement les professeurs et les chargés de cours, dans le cadre d'une nouvelle composition des comités et conseils à laquelle on ajouterait un chargé de cours avec droit de vote. Or, en vertu de la décision qui vient d'être prise par le CA comme nous venons de le voir, ce n'est pas cela qui a été voté. Avec l'appui des chargés de cours, qui se sont ainsi tiré dans le pied, les étudiants ont réussi à amener le CA à prendre une décision qui nous confine au *statu quo*, qui maintient les chargés de cours à l'écart des conseils de module et des comités de programme et qui maintient la parité entre les professeurs et étudiants.

Il ne faut pas se tromper. La modification de la composition adoptée en 1999 sous réserve d'une entente avec le SPUQ, à laquelle se réfèrent les dirigeants étudiants, est une pure fiction de l'esprit, un dernier spectre de l'époque Leduc. Elle n'a jamais eu d'existence légale, parce qu'elle n'a jamais obtenu l'assentiment du SPUQ. Elle est aujourd'hui définitivement caduque.

En s'exposant par ses gestes à la perte de la confiance des professeurs, l'administration intérimaire croyait-elle calmer les revendications étudiantes quant à la moyenne cible et à la rationalisation des programmes? Si oui, elle se leurrerait avec une naïveté navrante comme l'a démontré le vote sur le rejet de la proposition de ventilation de la moyenne cible à la CE du 14 novembre.

Cette saga étant maintenant terminée, il est plus que temps que nous passions à autre chose. Le temps est trop précieux pour le gaspiller ainsi. □

## Conseils de module et Comités de programme

# Le véritable enjeu : l'autonomie de la programmation

---

Pierre Lebuis  
Secrétaire

---

Les représentantes et représentants des associations étudiantes n'ont cessé de répéter au cours des dernières semaines que la question de la parité aux comités de programmes est une question de respect de la tradition démocratique de l'UQAM. Est-ce la bonne question et le véritable enjeu?

---

### Un peu d'histoire

---

Le débat sur la question de la parité aux conseils de module et aux comités de programme remonte à près de deux ans. En janvier 1999, un *comité technique* de la Commission des études proposait, dans la foulée d'un rapport proposant un «rapprochement module-département», des modifications réglementaires relatives aux responsabilités des comités de programme. C'est là, pour la première fois, qu'est apparu cet avatar de la parité *professeurs-étudiants* qu'est la parité *enseignants-étudiants*.

Nous étions à l'époque de la mise en œuvre du grand chambardement, plus élégamment baptisé *changement*, que l'ex-rectrice Paule Leduc voulait laisser en héritage à l'UQAM. Depuis le rapport du Comité du changement, en juin 1997, jusqu'au rapport du comité technique, deux thèses se sont affrontées: d'une part, celle de l'intégration des programmes de premier cycle aux départements et de la disparition des modules (sous couvert de « rapprochement module-département»), d'autre part, celle de la sauvegarde de l'autonomie de la programmation et du maintien de la double structure module-département.

Pour nous, le véritable enjeu, qui s'inscrit dans le respect de la tradition démocratique dont se réclament les associations étudiantes, est celui de la sauvegarde de l'autonomie de la programmation. Les conseils de module et comités de programme auront beau être composés de la façon qu'on voudra, si ces conseils et comités ne sont pas autonomes en matière de programmation face aux départements, cette composition ne voudra absolument rien dire. Or, pendant que les représentantes et représentants des associations étudiantes faisaient la bataille de la parité, c'est véritablement l'autonomie de la programmation qui était menacée.

Dans le cadre de la consultation menée au printemps 1999 sur la modification des règlements 3, 5 et 8, le SPUQ a

clairement exprimé sa position en matière de sauvegarde de l'autonomie de la programmation et de maintien de la parité professeurs-étudiants.

Ainsi, un important amendement soumis par le Comité exécutif du SPUQ, non retenu dans la synthèse de la consultation soumise à la Commission des études en mai 1999, a fort heureusement été repris par les membres professoraux de la Commission des études. Cet amendement a permis d'empêcher que soient soumises à l'approbation des départements les modifications majeures de programme, ainsi que les politiques d'admission, d'encadrement et d'évaluation des apprentissages adoptées par le comité de programme. En d'autres termes, sans l'intervention du SPUQ, l'essentiel du mandat des comités de programme, qui donne tout son sens à l'autonomie de la programmation, se voyait placé sous la tutelle des départements.

Dans un tel contexte, la composition des comités de programme et la question de la parité, faut-il le rappeler, devenaient totalement accessoires, puisque le véritable lieu des décisions se serait dorénavant trouvé dans les départements. L'amendement finalement adopté par la Commission des études fait en sorte que les départements peuvent donner leur avis sur un certain nombre de décisions majeures des comités de programme, mais n'ont pas le pouvoir de les approuver.

---

### Un principe inscrit dans la convention collective

---

Finalement, la Commission des études et le Conseil d'administration adoptaient un certain nombre de modifications à la réglementation sous réserve d'une entente avec le SPUQ. Plusieurs clauses de la convention collective des professeurs et professeurs balisent la vie académique de l'université, clauses qui expriment le souci de garantir divers principes de démocratie universitaire. Ainsi, le principe de l'autonomie de la programmation au premier cycle est désormais inscrit dans la convention collective.

En effet, un paragraphe vient d'être ajouté à la clause 1.24 qui traite de la définition et de la composition du Conseil de module ou Comité de programme de premier cycle; ce paragraphe se lit comme suit:

« Les Conseils de modules ou les comités de programme de premier cycle sont autonomes dans l'élaboration, l'évaluation et la révision des programmes. Dans l'exercice de ces responsabilités, ils maintiennent une collaboration étroite avec les départements qui desservent leurs programmes ».

---

## La commercialisation de la recherche universitaire

**A** la suite de la publication, le 4 mai 1999, du *Rapport du groupe d'experts sur la commercialisation de la recherche universitaire*, intitulé *Les investissements publics dans la recherche universitaire: comment les faire fructifier*, nous avons publié dans le numéro 209 du SPUQ-Info de mars 2000 un article intitulé « *En péril : recherche libre et propriété intellectuelle* », ainsi que le texte d'une lettre adressée au Premier ministre du Canada par treize personnalités éminentes du monde de la recherche universitaire, de diverses disciplines et universités au Canada, exprimant leur désaccord avec les recommandations de ce rapport. Une campagne de signatures en appui à cette démarche avait été organisée par la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université du Québec (FQPPU) et l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU). Par ailleurs, la FQPPU mettait sur pied un comité ad hoc sur la commercialisation de la recherche, dont le rapport a été présenté au Conseil fédéral des 12 et 13 octobre dernier.

Récemment, à sa réunion du 24 octobre, le CA de l'UQAM était pour sa part saisi d'un projet de création d'une société de valorisation des résultats de la recherche. Dans le cadre de la consultation sur ce projet, le Conseil syndical du 15 novembre dernier a entrepris une discussion sur cette importante question de la commercialisation des résultats de la recherche.

Le présent dossier a pour objectif de favoriser la poursuite de la discussion. Il comprend d'abord des extraits de l'étude réalisée par le Comité ad hoc de la FQPPU, sélectionnés par André Hade du Département de chimie qui est également vice-président de la FQPPU. Ensuite, une analyse d'André Breton, du Comité exécutif du SPUQ, du projet récemment dévoilé par l'administration de l'UQAM de créer une société de valorisation des résultats de la recherche. Enfin, une opinion de Mario Houde du Département des sciences biologiques sur la nécessité d'assurer aux chercheurs le soutien nécessaire à la valorisation de l'innovation.

## Extraits du rapport du Comité *ad hoc* de la FQPPU

Récemment, la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) publiait les résultats d'une étude consacrée à la commercialisation de la recherche universitaire. Sous le titre: LA COMMERCIALISATION DE LA RECHERCHE ET DE L'EXPERTISE UNIVERSITAIRES DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, ce rapport a été produit par les membres d'un comité formé des professeurs Tony Antakly (Université de Montréal), Benoît Godin (INRS), Daniel Guitton (Université McGill), André Hade (UQAM), Alain Laramée (Télé-université), Marie-Claude Prémont (Université McGill), assistés de Francine Cloutier, Anouk Desgroseillers et Pierrick Malissard.

Notre collègue André Hade, professeur au Département de chimie, a retenu quelques passages de ce document pour illustrer l'essentiel de la problématique et des enjeux de la commercialisation de la recherche universitaire.

de financement de l'Université en cours d'évolution demeure, dans une grande mesure, une boîte noire. Plusieurs membres universitaires redoutent néanmoins que l'impact de la nouvelle dynamique soit susceptible de mettre en cause la nature même de l'Université québécoise par une mutation des activités d'enseignement et de recherche.

Quoique les changements soient en certains points graduels et donc souvent peu perceptibles à qui les vit de l'intérieur, certains moments marquent d'une façon plus brutale le changement de cap. La publication du *Rapport du Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire* (Rapport Fortier) du Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST), en mai 1999, est l'un de ces repères qui agit comme une alarme. Le rapport recommandait sans détours de faire de l'innovation une partie intégrante de la mission universitaire, par la mise en œuvre d'une série de six recommandations.

Le rapport Fortier recommande que les subventions de recherche fédérales deviennent conditionnelles à la soumission de l'Université à cette nouvelle mission de l'innovation. Le rapport explique aux universités les ajustements qu'elles devront opérer dans leurs structures et leurs politiques afin de bien respecter cette nouvelle mission. On y apprend que les universités seront sommées de modifier leurs politiques de propriété intellectuelle afin de permettre une transmission des droits à l'Université qui pourra ainsi jouir de la flexibilité voulue pour céder à son tour les droits

---

### Éléments de contexte

---

La réduction relative du financement public de l'Université au cours de deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle a mis en branle une dynamique nouvelle au sein même de l'enceinte universitaire ainsi que dans les rapports que ses membres entretiennent avec ceux que l'on appelle aujourd'hui les partenaires de l'Université.

L'effet global de la modification des sources et des modes

---

## *La commercialisation de la recherche universitaire*

sous-jacents à toute commercialisation au secteur privé industriel et commercial. L'objectif poursuivi n'est clairement pas de permettre aux universités de bonifier leurs sources de revenus atrophiées au cours des dernières décennies, mais bien de permettre le transfert des droits du chercheur et de l'Université vers le secteur privé, avec un minimum de friction et de difficultés. S'inspirant du modèle américain, le rapport prend soin de rappeler qu'il ne serait pas réaliste pour les universités canadiennes d'espérer y trouver un bénéfice plus grand que la dérisoire portion, bien inférieure à 1 %, qu'y trouvent les universités américaines. Quelques mois plus tard, le Conseil de la science et de la technologie du Québec (CST) produisait aussi un rapport, qui épousait parfaitement la vision du rapport fédéral et répondait positivement à ses demandes concernant, par exemple, une augmentation du financement des frais indirects de la recherche et un financement privilégié des efforts de commercialisation.

Bref, il semblerait que si les deux niveaux de gouvernement s'intéressent à nouveau à l'Université et proposent d'y régénérer leur financement, ce soit surtout en raison de l'apport unique et inestimable de l'Université en matière de recherche, pour mieux en extraire la part commercialisable. Les résultats de la recherche universitaire sont convoités par les représentants du secteur privé qui, sans le dire, prendraient peut-être conscience que la diminution importante du financement de l'Université a aussi heurté leurs propres intérêts.

Le financement de la recherche universitaire et sa commercialisation deviendraient dès lors une composante majeure de la politique de financement de l'Université. L'onde de choc envoyée au sein du milieu universitaire par la convergence de ces rapports dans l'énonciation claire d'une politique qui voit l'Université comme laboratoire au service de l'entreprise a incité la FQPPU à mettre sur pied un comité *ad hoc* chargé de procéder à une étude sur le sujet.

---

### **Problématique**

---

Depuis au moins une vingtaine d'années, les différents paliers de gouvernement au Canada mettent l'accent sur un renforcement des liens entre les universités et le reste de la société, notamment le monde des affaires. Alors que les activités scientifiques et technologiques sont vues, au Canada et ailleurs, comme la solution à une foule de problèmes – notamment le chômage et le manque de compétitivité de l'économie par rapport à d'autres pays –, des efforts de plus en plus importants sont faits pour essayer de mobiliser le savoir à des fins de développement économique.

Dernier en date parmi ces efforts, le Rapport Fortier du

Conseil consultatif des sciences et de la technologie, proposait une vision et une stratégie pour le Gouvernement fédéral en ce qui concerne les activités de commercialisation des universités canadiennes au cours des cinq prochaines années. En gros, l'économie du pays étant jugée en perte de vitesse, ce Groupe d'experts recommande, dans le but de renverser cette tendance, six mesures destinées à faciliter l'appropriation par les entreprises canadiennes des innovations issues des universités.

Ces six recommandations, présentées au Gouvernement, ont immédiatement provoqué de vives réactions dans la communauté universitaire. L'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU) a tout de suite dénoncé ce rapport inutilement provocateur, reposant sur des prémisses erronées et qui, à terme, pourrait compromettre l'avenir économique du pays en tarissant la source même de la commercialisation : la recherche fondamentale. De même, la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) a vivement réagi, dès mai 1999, à la version préliminaire du Rapport Fortier. Publié quelques mois plus tard après une série de consultations, le document final du Groupe d'experts était également jugé très sévèrement par la FQPPU qui constatait que le texte final n'apportait aucun changement majeur, paraissant même, sur certains points comme la reconnaissance de la recherche universitaire, encore plus mince que le projet de rapport.

La deuxième recommandation, tout particulièrement, a cristallisé une grande partie des critiques : en bref, les universitaires jugent qu'ils sont, sous la contrainte, dépouillés de leurs droits relatifs à la propriété intellectuelle et enfermés dans un système où ils seraient, dans la pratique, obligés de se consacrer à des recherches commercialisables, sous peine de perdre le soutien des organismes subventionnaires. Pire encore, le processus de titularisation et de promotion des professeurs serait subordonné à leur performance en matière de commercialisation. En fait, mis à part la sixième recommandation (qui demande de hausser les investissements dans la recherche), toutes les mesures proposées par ce Rapport sont rejetées. Au reste, souligne-t-on, investir dans la commercialisation est un gaspillage qui ne conduira qu'à intensifier la bureaucratie de l'Université.

Si plusieurs de ces critiques répondent à des menaces bien précises, d'autres sont plus proches des vieilles inquiétudes souvent réitérées par les universitaires au sujet de la commercialisation, comme, par exemple, la crainte de voir diminuer la possibilité d'effectuer de la recherche fondamentale motivée par la curiosité ou de voir diminuer la liberté académique et de ne plus pouvoir diffuser librement les résultats de recherches. De fait, la question de la

## *La commercialisation de la recherche universitaire*

commercialisation des résultats de la recherche en général, comme celle des liens entre l'Université et l'industrie, suscitaient bien avant ce rapport, chez beaucoup de professeurs, des analyses pour le moins réservées.

Or, il faut bien constater que l'Université québécoise entretient, depuis plusieurs années déjà, des relations soutenues avec l'entreprise privée et que les premiers bilans, qui font surtout état d'une diversification des pratiques des chercheurs, ne concluent pas, pour l'instant, à une détérioration de la situation pour les universitaires. Un corollaire de ce constat est qu'il existe, par ailleurs, un nombre probablement non négligeable de professeurs qui sont déjà, parfois depuis fort longtemps, impliqués dans des activités de commercialisation, notamment par la recherche contractuelle.

Dans ce contexte, une question se pose pour le corps professoral : la commercialisation de la recherche dans les universités étant déjà une réalité, jusqu'où peut-elle aller, sans aller trop loin? La question comporte de nombreuses facettes et nécessiterait une vaste étude. Une enquête auprès d'un échantillon de professeurs ayant une certaine expérience dans ce type d'activités peut cependant amener des éléments de réponse. La FQPPU a procédé à une étude dans cette perspective.

Il convient ici de préciser ce qu'il faut entendre par commercialisation des résultats de la recherche universitaire. Souvent désignée en des termes plus ou moins euphémisés – contribution à l'innovation, valorisation de la recherche –, cette commercialisation peut prendre diverses formes. La définition retenue dans l'étude englobe des activités pas toujours considérées comme de la commercialisation. En effet, la mise dans le circuit commercial du savoir généré par les établissements universitaires réfère habituellement à l'exploitation de la propriété intellectuelle, entendue comme «toute création de l'esprit humain susceptible de protection en vertu de la loi»; elle renvoie cependant aussi subsidiairement à l'exploitation du savoir-faire, des compétences, des universitaires – qui peut comporter un volet créatif – se manifestant essentiellement sous la forme d'activités de consultation et de contrats de recherche. La distinction entre la mise en marché d'inventions, de découvertes originales, par les universitaires et celle d'un savoir-faire – surtout s'il implique un aspect routinier – apparaît cruciale dans la présente étude.

institutions et la société, des enjeux de taille dont certains aspects ont commencé à être débattus récemment au Québec.

Ce qui est en jeu pour les professeurs, c'est, de façon générale, la liberté académique : entre autres, la liberté de pouvoir choisir librement les objets de leurs recherches et d'en diffuser les résultats sans restriction. Plus spécifiquement, la question de la propriété intellectuelle (PI) des résultats de la recherche est un des enjeux importants.

Actuellement, les politiques sur les droits de PI et sur le partage des bénéfices nets (les revenus moins les coûts de valorisation) varient d'une université à l'autre. Très souvent, une distinction est faite entre le produit personnel, qui reste toujours à l'inventeur, et le produit universitaire, réalisé grâce aux ressources de l'université et qui appartient à priori à l'établissement. En ce qui concerne le partage des bénéfices nets, les pratiques sont assez diverses, le ratio pour l'inventeur et l'établissement variant de 65-35 % à 30-70 %; le partage 50-50 % est cependant relativement fréquent. Dans l'ensemble, les implications de ces politiques sur les droits de PI sont encore difficiles à apprécier, les récentes avancées technologiques (sites *Internet*, CD-Rom...) laissant augurer des bouleversements dans la façon de diffuser le savoir. De plus, la situation reste très fluide, ces politiques étant très souvent, ou bien très récentes, ou en discussion et sur le point d'être adoptées.

Par ailleurs – autre enjeu majeur –, des polarisations provoquées par la commercialisation de la recherche universitaire risquent de se produire chez les universitaires – entre des types de professeurs (les entrepreneurs et les autres) ou des types de recherche (les pertinentes et les autres) –, menaçant de disqualifier certains, les créateurs marginaux, les solitaires, ceux dont la recherche, parce qu'elle est non conventionnelle ne trouvera pas de soutien dans un environnement de résolution de problèmes. De fait, il a déjà été observé que les professeurs impliqués dans la commercialisation montrent des différences notables de profil avec ceux qui ne le sont pas, et des institutions pourraient commencer à regarder soigneusement ce profil, comme le suggèrent certains analystes, pour encourager des liens plus étroits entre leurs professeurs et l'industrie.

Pour les institutions, les enjeux sont également élevés. La commercialisation de la recherche, qui laisse espérer des retombées au plan financier, pourrait apparaître aux établissements comme un moyen de surmonter leurs problèmes budgétaires et ce, d'autant plus que les gouvernements et les entreprises, qui ont clairement pris position en faveur de ce virage, comptent sur les universités pour devenir des moteurs de l'économie. Or, cette commercialisation pourrait tout aussi bien conduire à une

---

### Les enjeux

---

Le virage vers la commercialisation des résultats de la recherche universitaire représente, pour les professeurs, les

---

## La commercialisation de la recherche universitaire

remise en question du rôle futur des universités dans la transmission et la production du savoir. Pour l'instant, les bénéfices économiques nets de ce type d'activités semblent encore assez minces et pourraient peut-être s'avérer, en définitive, limités. Les enjeux pour la mission de l'Université ne sont pas moindres : les dangers d'un asservissement de la recherche à l'économie du moment ou d'une dissociation de la recherche et de l'enseignement sont les plus souvent évoqués. À cet égard, pour les étudiants, le risque d'une formation trop spécialisée et trop axée sur des considérations mercantiles ne peut être sous-estimé. Finalement, l'Université qui est souvent vue comme un lieu de réflexion indépendant dans la société risque de perdre l'aura d'objectivité et de neutralité dont elle a su s'entourer, jusqu'à présent, en maintenant une certaine distance par rapport au monde des affaires et à l'État.

### Quelques résultats de l'étude de la FQPPU

L'étude a impliqué une enquête de type qualitatif, portant sur un échantillon de 36 professeurs, certains impliqués dans la commercialisation, d'autres non. Même si des différences importantes existent entre les disciplines, les résultats de l'enquête font ressortir principalement que:

- La décision de commercialiser la recherche et l'expertise universitaires est souvent motivée par l'insuffisance des subventions publiques. Mais dans certains domaines, la commercialisation est aussi un moyen de rester sur le front de la recherche.
- D'après les professeurs impliqués (et plusieurs non

impliqués), la commercialisation doit se faire dans la plus grande transparence. Des balises sont nécessaires.

- Aux yeux de beaucoup de professeurs impliqués dans la commercialisation, celle-ci n'amène pas forcément un déclin de la recherche fondamentale au profit de la recherche appliquée; les deux seraient intimement liées.
- Il existe déjà un clivage notable entre les perceptions des professeurs impliqués et professeurs non impliqués dans la commercialisation; ce clivage pourrait annoncer une scission – ou des tensions durables – dans le corps professoral. De toute évidence, un dialogue est nécessaire entre ces deux groupes.
- Selon les professeurs impliqués dans la commercialisation, les dangers de la commercialisation pour l'autonomie universitaire sont exagérés; ils seraient bien réels pour ceux qui ne s'adonnent pas à ces activités.
- Pour une vaste majorité de professeurs, incluant ceux impliqués dans ce type d'activité, la commercialisation n'est pas et ne devrait pas devenir une mission de l'Université.

L'étude parvient donc, au plan qualitatif, à éclaircir des aspects importants de la problématique de la commercialisation des résultats de la recherche dans les universités québécoises. De fait, elle constitue une des premières études sur la question au Québec et la seule qui prend appui sur les témoignages de personnes qui ont une expérience directe de ces activités : les professeurs, certains impliqués dans la commercialisation, d'autres non. □

## Le sigle VIP ou l'impuissance de l'imagination affairiste

Avant même de scruter l'architecture du montage financier permettant la constitution de la société en commandite VIP et d'en évaluer les tenants et aboutissants pour l'UQAM et pour le soutien à la valorisation des résultats de la recherche, il convient d'ouvrir une parenthèse sur le sigle et la genèse du nom qu'ont imaginé pour elle ses concepteurs.

Avec, au départ, le « V » de Valorisation et le « I » d'Innovation, quoi de plus imaginatif pour un cerveau affairiste que le mot « Plus », pour en arriver au « P » qui permet de compléter le sigle bien connu du milieu des affaires, VIP, prononcé à l'anglaise bien entendu, pour *Very Important Person*. Il fallait vraiment y penser. Quelle extraordinaire trouvaille de ces *Very Impotent Persons* (Personnes très impuissantes) atteintes d'une

impuissance intellectuelle qu'aucun Viagra ne parviendrait à revigorer.

Il aurait pourtant été facile de penser par exemple à AVI, pour Aide ou Appui à la Valorisation de l'Innovation. Mais ces *Very Impotent Persons* ne vibrent qu'au son des expressions d'affaires. Souvenons-nous par exemple de la grande satisfaction exprimée par le ministre François Legault lorsque des recteurs d'université avaient proposé de remplacer l'expression « Contrat de Performance » par « Contrat d'Orientation et de Développement » et que le ministre avait dit: «COD, *Cash On Delivery*, ça me convient parfaitement». Il est désolant de penser que l'administration de l'UQAM ait pu accepter sans mot dire une aussi insignifiante appellation avant même de peser les pour et les contre d'une participation au projet envisagé.

## La commercialisation de la recherche universitaire

### Profs-entrepreneurs<sup>®</sup> + UQAM-entreprise<sup>®</sup> = VIP!

André Breton  
2<sup>e</sup> vice-président

Que sont devenus les milliards retirés du financement universitaire? Ils réapparaissent peu à peu par le biais de fondations privées, dotées de fonds publics et chargées de stimuler la recherche « commercialisable ». Du côté fédéral, on a connu la réduction draconienne, depuis le budget Martin 1995-1996, du « Transfert canadien », qui comprend la part du financement fédéral dans la santé, les programmes sociaux et l'enseignement supérieur. On a vu apparaître, en lieu et place de refinancement, la Fondation canadienne pour l'innovation (1 milliard 900 millions), puis les Bourses du millénaire (2 milliards et demi) et maintenant les Chaires fédérales (800 millions) : autant d'argent libre *enmoins* pour les universités dans les prochaines années.

#### De l'imparfait au conditionnel...

L'exemple de la Fondation canadienne pour l'innovation est en lui-même édifiant : comportant un important volet de financement d'infrastructures de recherche, la FCI s'arrogue un pouvoir décisionnel même si elle ne finance les projets qu'à hauteur de 40 %. Ce qui faisait dire récemment au ministre québécois Jean Rochon que 100 M\$ de projets prioritaires pour le Québec n'avaient pas été retenus. Son collègue Bernard Landry, des Finances, donne pourtant dans le même péché : repus de déficit *zéro*, il a l'an dernier surpris les universitaires avec Valorisation-Recherche Québec, une créature hybride pour moitié (50 M\$) vouée au soutien à la recherche multidisciplinaire entre universités et pour l'autre moitié, à la commercialisation de la recherche universitaire. Mais ces autres 50 M\$ sont conditionnels... à ce que les universités en mettent autant!

Quatre sociétés de commercialisation de la recherche universitaire sont donc en incubation cet automne : la famille Laval, la famille Udm et un mariage McGill-Sherbrooke pour les trois premières. Pour la quatrième, on sera dix à table : l'UQAM et la famille UQ, en plus de Concordia, constitueront Valorisation-Innovation Plus, ou VIP. *Génial!* VIP sera chargée de recueillir les « divulgations » d'invention issues des activités de recherche des professeures et des professeurs, d'en évaluer le potentiel de *commercialisation* et d'y donner suite, soit par demande de brevet, soit par cession de licence, soit enfin en pilotant le démarrage d'une société d'essaimage émergeant de l'université (*spin-off*).

À travers une structure juridique à prime abord complexe, faite de sociétés en commandite s'emboîtant à la manière de poupées russes, l'UQAM et ses comparses verseront pour minimalement dix ans à leur société en commandite respectivement tous les droits de propriété intellectuelle qu'elles détiennent. Quant aux professeures, aux professeurs, leurs droits prévus aux conventions collectives n'en seraient pas affectés. Mais VIP est appelée à devenir leur meilleure amie, le guichet unique par lequel cheminera toute velléité de mise en valeur commerciale des « découvertes » issues de la recherche, incluant le partage des droits et... des profits.

#### L'UQAM s'apprête à miser sa chemise

VIP recevra 10,5 M\$ en cinq ans de Valorisation-Recherche Québec (VRQ), à condition que ses dix universités membres en versent autant! L'UQAM pèse 25,7 % dans VIP, correspondant à sa part actuelle de subventions et de professeures, professeurs subventionnés. Dans le document mis en consultation récemment et qui présentait une synthèse (partielle) du document *confidentiel* soumis au Conseil d'administration du 24 octobre (ce sont les professeurs membres du CA qui ont exigé cette consultation), l'UQAM affirme qu'elle perdrait les 2,7 M\$ (25,7 % de 10,5 M\$) de financement si elle n'allait pas de l'avant avec VIP. Comme il s'agit d'un financement de contrepartie, on doit aussi dire qu'elle épargnerait 2,7 M\$ en cinq ans si elle n'y allait pas!

Les partenaires de VIP espèrent obtenir d'Ottawa un prêt sans intérêt de 3 M\$ qui réduirait leur investissement initial. Mais qu'arrivera-t-il après cinq ans, puisqu'il faut miser ses droits (de propriété) sur dix ans? L'UQAM et les autres seront seules, cette fois, pour assumer les engagements financiers requis; et si d'aventure quelqu'une voulait retirer ses billes, elle devra quand même « cotiser » jusqu'au dernier dollar dans ce veau d'or de la commercialisation, fût-il VIP<sup>®</sup>... □

An	Financement VIP		Part de l'UQAM (25,7 %)	Après la subvention de 3 M\$
	VRQ	UQAM +9		
1	80 %	20 %	192 480	137 485
2	70 %	30 %	314 026	224 304
3	50 %	50 %	535 543	382 530
4	33 %	67 %	751 794	536 995
5	25 %	75 %	910 402	650 287
Total	10,5 M\$	10,5 M\$	2,7 M\$	1,9 M\$
An 6	0 %	100 %	1,2 M\$	????????



## *La commercialisation de la recherche universitaire*

# Il faut de l'argent neuf, pour promouvoir la valorisation de la recherche

Mario Houde  
Département des sciences biologiques

Le projet VIP (Valorisation Innovation Plus) est né d'une constatation sur le faible taux de transfert technologique provenant des universités canadiennes vers l'industrie (en comparant Montréal et Boston qui ont des taux de publications scientifiques comparables). Le gouvernement canadien a proposé d'investir 5 % d'argent neuf par rapport aux subventions de recherche octroyées dans les universités à la condition que les universités s'impliquent davantage dans le transfert technologique. Le gouvernement du Québec a suivi le pas en dégageant une somme de 50 millions \$ sur 5 ans (géré par *Valorisation-Recherche Québec*) qui devra être investi dans le transfert technologique.

Nous pouvons nous questionner sur les raisons de ce faible taux de transfert technologique. Manque d'initiative des chercheurs? Manque de financement de la recherche fondamentale et appliquée? Manque de financement des universités ou manque d'investissement stratégique? Manque d'expertise dans le transfert technologique? Force est de constater qu'à plusieurs de ces questions on peut répondre par l'affirmative et il semble que seuls un investissement d'argent neuf et la mise en commun des ressources pourraient permettre de créer un noyau capable de développer une expertise suffisante pour bien promouvoir les découvertes et le transfert technologique.

### À qui appartient la propriété intellectuelle?

Par contre, le rapport de la FQPPU soulève des questions inquiétantes sur la propriété intellectuelle. Des rapports indiquent que les chercheurs devront transférer leur propriété intellectuelle à l'Université et que l'Université devra transférer leur propriété intellectuelle à la société VIP (et à *Inno-Centre*).

Le rapport du bureau des partenariats du 2 novembre 2000 veut nous rassurer en disant que « *La propriété intellectuelle appartient au professeur, ainsi que la décision de la céder à l'UQAM à des fins de valorisation* ». C'est en effet ce qu'on retrouve aux articles 17 et 28 de la convention collective, sur les Droits d'auteur et les Brevets d'invention. Mais la

convention collective stipule également à la clause 28.02 que:

1. *Les inventions qui, de l'opinion de l'inventeur, sont susceptibles d'être brevetées, sont déclarées.*
2. *L'Université, dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réception de la déclaration d'invention, exerce son droit d'option sur l'invention.*
3. *Si l'Université n'exerce pas son option dans les quarante-cinq (45) jours, l'inventeur pourra disposer de son invention comme bon lui semble.*

Il s'ensuit donc que la décision de céder ou non son invention à l'UQAM est, au minimum, soumise à des conditions contraignantes, qui le sont encore plus dans le nouveau contexte des pressions gouvernementales visant à uniformiser dans les universités les politiques relatives à la propriété intellectuelle.

Il est important de remarquer que les transferts de propriété intellectuelle ne se font pas sans conditions. L'université doit signer un protocole avec les chercheurs impliqués de même qu'avec la société qui fera la promotion de la découverte. Il ne faut pas oublier que toute découverte ne prend de réelle valeur monétaire que lorsqu'elle est achetée ou mise sous licence d'exploitation. Ainsi, l'entente indique normalement la part éventuelle des profits qui sera versée à chacun des intervenants. Cela signifie que les dépenses effectuées pour la prise de brevets ou toute autre action associée à la promotion devra être récupérée avant que des profits soient réalisés.

### Le financement de *Valorisation Recherche Québec*

Une autre question inquiétante concerne les conditions de financement de VRQ. L'UQAM devra investir 2,7 millions durant les 5 premières années de l'entente et le double durant les 5 années suivantes afin de permettre à la société VIP et à ses associés de devenir rentables selon le plan d'affaires. Cette durée est considérée comme normale pour ce type d'entreprise. Des questions se posent donc sur le risque que l'université doit prendre pour lancer ce projet. Afin de bien considérer ces risques, il serait important de connaître les montants qui seraient versés par le gouvernement fédéral en fonction des subventions des universités ainsi que la durée de ce programme qui devrait être un engagement de 5 à 10 ans pour démontrer le sérieux du gouvernement fédéral. □

## Les chargés de cours en négociation

# Le SPUQ interpellé

Les chargés de cours de l'UQAM, avec leurs collègues des autres universités, ont entrepris, on le sait, une action commune dans le cadre du renouvellement de leur convention collective. Des moyens de pression ont déjà été mis en œuvre ou annoncés; à l'UQAM, le SCCUQ a récemment demandé la conciliation et obtenu un mandat de grève de son assemblée générale. En fonction des développements à venir, nous serons appelés dès la rentrée de janvier à nous pencher sérieusement sur cette question. En guise de préparation, voici un rappel de propositions pour combattre la précarité des chargés de cours, rendues publiques par le Conseil exécutif du SPUQ en janvier 1999 dans le numéro 198 du *SPUQ-Info*.

---

### Une lutte effective contre la précarité

---

Le Conseil exécutif rappelait d'abord que l'axe central de notre intervention en défense de la mission de l'université est la lutte pour le rétablissement d'un financement public nécessaire à la reconstitution d'un corps professoral adéquat. Dans la poursuite de cet objectif, précisait-il, il nous faut par ailleurs définir les éléments d'une lutte réelle contre le recours au travail précaire et au *cheap labour* et élargir la portée des « passerelles » d'accès des chargés de cours à la carrière professorale.

Ces deux volets sont complémentaires. Ils visent la réduction d'une main-d'œuvre à temps partiel, précaire et sous-payée et l'accroissement d'un corps professoral régulier adéquat.

Rappelant l'opposition du SPUQ à la perspective de l'institutionnalisation d'une précarité qu'on se limiterait à vouloir atténuer, le Conseil exécutif exprimait l'option du syndicat en faveur d'une action effective visant à impliquer les chargés de cours dans les deux pôles indissociables du travail professoral, l'enseignement et la recherche, comme condition de leur sortie de la précarité par l'accès aux postes réguliers de professeur. Parmi les mesures préconisées:

- la mise sur pied de programmes de perfectionnement et d'accès à la recherche, ainsi que des mécanismes effectifs de priorité à l'embauche lors du recrutement de nouveaux professeurs;
- la mise sur pied de moyens favorisant la participation des chargés de cours à des équipes de recherche existantes ou à des activités de recherche indépendantes par le financement de telles activités par des fonds universitaires qui seraient prévus à cet effet;

- dans la même logique de l'articulation nécessaire entre enseignement et recherche, l'élargissement de l'accès à l'enseignement universitaire pour les jeunes chercheurs que sont les doctorands.

---

### Attribution annuelle des cours et hausse de la rémunération

---

Pour réduire l'insécurité liée à l'attribution sessionnelle des charges de cours, le Conseil exécutif se prononçait également en faveur d'une attribution de cours sur une base annuelle, soumise, il va sans dire, aux garanties de la convention collective SPUQ-UQAM d'attribution prioritaire de la charge d'enseignement des professeurs réguliers.

Il précisait toutefois, sans porter de jugement sur les compétences des personnes visées, qu'il ne saurait toutefois être question d'instituer ainsi un « partage du travail réorganisé » entre « enseignants » vus comme interchangeables, la perspective d'une réorganisation du travail entre précaires et réguliers étant la voie assurée du maintien de la précarité pour ceux qui sont déjà précaires et d'une précarisation à venir pour ceux qui ne le sont pas encore.

Enfin, le Conseil exécutif se prononçait sans équivoque en faveur d'une hausse substantielle de la rémunération des chargés de cours, soulignant que, non seulement le bas niveau de cette rémunération est une des plus éloquentes manifestations d'une précarité à combattre, mais qu'une telle hausse contribuerait à décourager le recours à une main-d'œuvre d'appoint en lieu et place de l'embauche de professeurs réguliers.

L'appui à cette revendication ne suppose aucun endossement de la méthode de calcul utilisée par les chargés de cours pour fixer le niveau de leurs demandes à partir du salaire professoral moyen et d'une hypothétique fraction de la tâche d'enseignement dans la tâche professorale globale. Nous récusons pour notre part une telle comparaison, la nature des tâches des chargés de cours étant fondamentalement différente de celle des professeurs réguliers, qui comporte le lien indissociable entre enseignement et recherche.

On ne peut, en d'autres termes, diviser une orange en quartiers, en isoler un, et prétendre le traduire en équivalent pomme. Notre appui à une hausse substantielle de la rémunération des chargés de cours ne repose que sur notre conviction du bien-fondé d'une bataille contre la précarité. □

---

## 53 postes à combler d'ici janvier 2002

À sa réunion du 21 novembre, le Conseil d'administration a approuvé la répartition de 53 postes à combler entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 1<sup>er</sup> janvier 2002, selon l'échéancier suivant: 8 postes d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2001, 21 le 1<sup>er</sup> juin 2001, 15 le 1<sup>er</sup> août 2001 et 9 le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce nombre de 53 postes à combler avait, rappelons-le, fait l'objet d'une entente entre l'administration et le syndicat à la suite d'une évaluation du nombre de postes effectivement comblés ou déjà attribués en vue d'être comblés et d'une prise en compte des départs annoncés.

Les départements qui ont bénéficié de ces postes sont les suivants (le nombre entre parenthèses indique le nombre de postes obtenus):

Arts plastiques (3), Chimie (1), Communications (2), Design (1), Études littéraires (3), Géographie (1), Histoire (3), Histoire de l'art (1), Informatique (4), Linguistique (2), Management et Technologie (3), Mathématiques (2), Musique (1), Organisation et Ressources humaines (5), Philosophie (1), Psychologie (2), Sciences biologiques (1), Sciences comptables (2), Sciences de la terre et de l'atmosphère (1), Sciences de l'éducation (6), Sciences économiques (1), Sexologie (1), Stratégie des affaires (4), Travail social (1), École supérieure de mode (1).

Si 53 postes ont été attribués, il faut mentionner que 138 demandes avaient été acheminées et dûment justifiées, par 28 des 33 départements; les départements de Danse, Physique, Sciences juridiques, Sociologie et Sciences religieuses n'avaient pas soumis de demande de postes. Le fait qu'un aussi grand nombre de postes aient été demandés est

significatif des immenses besoins départementaux dont une fraction seulement est satisfaite.

N'oublions pas que le chiffre de 53, qui peut apparaître élevé à première vue, doit être évalué par rapport au grand nombre de départs (prises de retraite et démissions). Si chacun de ces 53 postes est effectivement comblé dans les délais prévus, nous atteindrons les seuils de 940 postes comblés au cours de l'année 2000-2001 et de 950 au cours de l'année 2001-2002, tel que prévu dans la nouvelle convention collective. Mais ces seuils eux-mêmes risquent de ne pas être atteints si de nouveaux départs non prévus surviennent au cours de la période visée.

N'oublions pas non plus que les objectifs de 940, 950 et 960 postes comblés au cours des trois années de la convention collective constituent un énorme compromis par rapport au plan d'effectifs de 1 072 postes prévu dans cette même convention collective!

Enfin, pour ce qui est du contentieux relatif aux postes dont l'Université bénéficie dans le cadre du Programme «stratégique» de professeurs-chercheurs du FCAR, dont les règlements précisent que ces postes s'ajoutent aux postes existants et qu'ils ne sont pas en conséquence choisis parmi eux, il semble que l'administration ait maintenant reconnu qu'elle a l'obligation de respecter ces règlements et qu'elle n'entend plus pénaliser les départements qui ont accueilli des professeurs en vertu de ce programme. C'est l'assurance verbale qui a été donnée par le Service des ressources humaines aux départements de Psychologie et de Sociologie. La confirmation écrite se fait toutefois toujours attendre. □

## Deux vacances à la Commission des études

Le doyen Marc Turgeon de la Faculté de l'éducation ayant présenté sa démission en tant que représentant professoral de ce secteur à la Commission des études, ce sont deux représentants que nous aurons à élire lors d'une prochaine assemblée d'élection qui aura lieu le 18 décembre pour compléter la représentation professorale à la CE, un du secteur de l'Éducation et un du secteur des Arts.

Comme le doyen Georges Laferrière de la Faculté des arts, dont la candidature, selon notre procédure, aurait été soumise aux voix en priorité, a annoncé son intention de ne pas se présenter, il n'y aura pas de représentant professoral exerçant la fonction de doyen à la prochaine CE. Des pourparlers avec l'administration devront conduire à une entente quant à une modification ponctuelle de la composition de la CE en raison de ces développements.

Avant tout, il faut se réjouir de ce qu'à partir de janvier, les professeurs des sept secteurs seront enfin représentés à la CE. Il y aura également sept étudiants, trois chargés de cours, deux employés de soutien et quatre administrateurs. □

### Assemblée d'élection

**de deux représentants professoraux  
à la Commission des études**

**le lundi 18 décembre  
à 12 h 30, à la salle R-R140  
Pavillon des sciences de la gestion**

# Physique : Le CA ferme le département

Louis Gill  
1<sup>er</sup> vice-président

**R**egrettable décision. À sa réunion du 21 novembre, le Conseil d'administration a finalement décidé de fermer le Département de physique d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2001 et d'amorcer le processus de réaffectation des professeurs du département.

C'est un bien triste jour pour la physique et pour le secteur des sciences à l'UQAM, qui devra dorénavant vivre sans département constituant l'assise de cette science fondamentale.

Cette décision survient malgré le fait que de nombreuses voix se soient exprimées au cours des dernières années en faveur du maintien et de la relance de ce département, notamment en lui fournissant les ressources nécessaires à son développement et à la solution de dissensions internes qui pouvaient d'autant mieux miner son fonctionnement qu'elles étaient alimentées par ce cadre étroit dans lequel le département était confiné.

## Des appels connus au sauvetage de la physique

Parmi ces appels au sauvetage de la physique à l'UQAM, rappelons en particulier :

- le *Rapport du comité sur l'avenir de la physique à l'UQAM*, dont les membres étaient les professeurs Robert Anderson, Yves Gingras et Serge Robert (président du comité) des départements de Mathématiques, d'Histoire et de Philosophie de l'UQAM, et les professeurs Maurice Labbé et René Racine, retraités des départements de Mathématiques et de Physique de l'Université de Montréal; ce rapport a été soumis à la Commission des études le 13 janvier 1998;
- le rapport de l'administrateur délégué André Hade, professeur au Département de chimie de l'UQAM, intitulé *Demain, la physique?*, rapport soumis à la Commission des études le 26 mai 2000.
- l'intervention remarquée du professeur André Joyal du Département de mathématiques de l'UQAM, intitulée *Plaidoyer pour le sauvetage de la physique à l'UQAM*, publiée dans le numéro 210 du *SPUQ-Info* en avril 2000.

## De nouveaux appuis de taille

Ces interventions sont bien connues de la collectivité de l'UQAM. D'autres ne le sont pas du tout, parce qu'elles n'ont

été rendues publiques que récemment, au moment où se jouaient les dernières étapes qui ont finalement mené à la décision du CA du 21 novembre. Mais il n'est pas trop tard pour en rendre compte dans nos pages. Il s'agit d'un ensemble d'interventions de physiciens de divers départements de physique du Québec, qui ont été communiquées à la haute administration de l'UQAM, exprimant le regret de ces spécialistes de voir l'UQAM aller dans cette voie et en appelant à sa direction pour qu'elle revienne sur sa décision. Il s'agit de :

- Pierre Depommier, professeur émérite, Université de Montréal;
- Adel Antippa, Pierre Bénard, Tapan Bose, Jacques Goyette, Jean Hamelin, Louis Marchildon et Jean-Marie St-Arnaud de l'UQTR;
- Mario Poirier, Marcel Aubin, Jean Beerens, Claude Bourbonnais, Cosmo Carlone, René Côté, Patrick Fournier, Serge Jandl, Denis Morris, David Sénéchal et André-Marie Tremblay de l'Université de Sherbrooke;
- Luc Marleau, René Roy, Roger Lessard, Pierre Amiot, Émile Knystautas, Denis Roy, Pierre Mathieu, Nathalie McCarthy, Michel Piché, Serge Pineault, S.L. Chin, Q. Ho Kim et R. Vallée de l'Université Laval;
- Mariana Frank, R. C. Sharma, Arlin Kipling, B. Frank, S. K. Misra, J. Shin, P. Vasilopoulos et Calvin Kalman de l'Université Concordia;
- Cliff Burgess, James Cline, Subal Dasgupta, John Crawford, C. F. Lam, M. Langleben (professeur émérite), Popat Patel, Douglas Stairs et H. Guo de l'Université McGill.

Ces nombreux appels, qui n'ont malheureusement pas eu l'influence espérée, ne viennent que confirmer l'erreur historique commise par notre université. □

## N'oubliez pas La Soirée de fin d'année du SPUQ

le mercredi 13 décembre 2000  
à compter de 18 h  
au J-M100

Pavillon Judith-Jasmin

**Venez en grand nombre**

## Ventilation de la moyenne cible pour l'hiver 2001

Voici la ventilation, par unité académique, de la moyenne cible générale de 39, qui sera en vigueur à l'hiver 2001, si la CE du 12 décembre prochain parvient à en faire une recommandation majoritaire au CA du 19 décembre.

<b>Faculté des arts</b>	21,7	<b>École des sciences de la gestion</b>	40,6
Arts plastiques	26,0	Études urbaines et touristiques	39,0
École de Design	25,6	Management et technologie	48,1
Histoire de l'art	48,1	Organisation et ressources humaines	47,7
Musique	21,0	Stratégie des affaires	47,4
Théâtre	25,1	Sciences comptables	48,2
Danse	21,0	Sciences économiques	48,4
<b>Secteur de l'éducation</b>	23,6	<b>Faculté des sciences humaines</b>	27,0
Kinanthropologie	34,2	Géographie	36,1
Sciences de l'éducation	42,1	Histoire	46,5
<b>Faculté des lettres, langues et communications</b>	32,5	Linguistique et didactique des langues	41,5
École de langues	35,8	Philosophie	42,0
Communications	36,3	Psychologie	47,9
Études littéraires	46,3	Sciences religieuses	43,0
<b>Faculté des sciences</b>	38,0	Sexologie	43,1
Chimie	37,3	Sociologie	47,6
Informatique	47,2	Travail social	44,3
Mathématiques	44,8	<b>Faculté de science politique et de droit</b>	27,0
Physique	27,0	Science politique	48,4
Sciences biologiques	31,1	Sciences juridiques	46,5
Sciences de la terre et de l'atmosphère	28,0	<b>TOTAL UQAM</b>	39,0

### « Objectif-cible » plutôt que moyenne cible?

L'expression « moyenne cible » des étudiants par groupe-cours à chacun des trois cycles est bien connue à l'UQAM. Sa signification est claire. Elle ne prête d'aucune manière à confusion.

Dans la convention collective SPUQ-UQAM, on précise que la *moyenne cible* au premier cycle est un *objectif* à atteindre et à ne pas dépasser. Il s'agit bien entendu de la moyenne cible générale qui, une fois ventilée par unité académique, donne lieu à des moyennes cibles départementales ou facultaires, certaines étant supérieures, d'autres inférieures à la moyenne cible générale, selon les proportions variables des types de cours dispensés (magistral, en ateliers ou sous forme de travaux pratiques). On vérifie après coup, dans chaque unité académique l'adéquation ou l'inadéquation des *résultats atteints* aux *objectifs visés*, c'est-à-dire l'adéquation ou l'inadéquation des *moyennes réalisées* aux *moyennes cibles*.

Tout ce qui vient d'être dit jusqu'ici utilise les généreuses ressources de la langue française, qui sont largement suffisantes pour décrire avec précision ce dont il est question. Pourtant, en cette université, des technocrates ont jugé qu'il fallait remplacer l'expression correcte de « moyenne cible » par le néologisme pléonastique d'« objectif-cible » (peut-on imaginer un objectif qui ne soit pas une cible ou une cible qui ne soit pas un objectif?).

Déjà trop répandu sans que quiconque s'en soit préoccupé au sein de l'administration, l'usage de ce pléonisme, dénué par ailleurs de sens dans la mesure où il ne désigne même plus ce qui est visé comme objectif ou comme cible, en l'occurrence la moyenne des étudiants par groupe-cours, devrait se substituer définitivement à l'usage de l'expression «moyenne cible» s'il n'en tenait qu'à un certain Benoît Corbeil du Bureau des ressources académiques. Recyclé du Service des immeubles et équipements, où il était spécialiste de l'aménagement des locaux, au Bureau des ressources académiques, où il est devenu le spécialiste de la moyenne cible, il s'improvise maintenant linguiste.

Dans un document du 19 octobre dernier transmis à la vice-rectrice à la Formation, il nous assure que l'expression pléonastique « objectif-cible » est la bonne expression et que c'est elle par conséquent qu'il faudrait « idéalement » utiliser, en lieu et place de l'expression «moyenne cible». Sans jeter la pierre à l'aventurier Corbeil qui déborde dangereusement son champ de compétence pour s'avancer en terrain inconnu, on est toutefois en droit de s'attendre de la vice-rectrice Drapeau, de qui relève la moyenne cible comme question académique, mais qui a à cet égard une seconde responsabilité en tant que linguiste, qu'elle intervienne pour que l'UQAM bannisse une fois pour toutes de son vocabulaire cette inopportune innovation de technocrate qui a jusqu'ici impunément fait son chemin. □

# Les caisses d'économie rentrent dans le rang À la Caisse de l'UQAM, on dit : oui, à regret...

Bertin Trottier

*Département des sciences biologiques  
Président du Comité de gestion*

À son assemblée générale du 25 novembre, la Fédération des caisses d'économie a endossé la proposition de son Comité exécutif d'adhérer à la fédération unique du Mouvement Desjardins. Après avoir défendu la perspective d'une poursuite de sa mission au sein d'une fédération autonome, elle en est arrivée à cette conclusion, estimant que c'était le seul moyen de servir l'intérêt supérieur des membres des caisses d'économie, en assurant notamment le maintien de l'ensemble de services de qualité auxquels ils sont habitués. La pierre d'achoppement? L'impossibilité de mettre sur pied dans les délais impartis un système informatique assez robuste pour garantir ces services.

Si la Fédération accepte ainsi de se faire hara-kiri, plusieurs caisses en auront appuyé la recommandation à contrecœur et voici quelques exemples d'éléments à la source de ces préoccupations. Dorénavant, les caisses perdent tout droit de vote à l'assemblée de la fédération unique; les dirigeants d'une caisse perdent tous leurs pouvoirs, à l'exception de celui de décider des dons et commandites et d'élire les

dirigeants du conseil régional; le plan d'affaires de la caisse devra s'inscrire dans le plan central; les taux d'intérêt seront établis selon les normes centrales; les frais d'utilisation seront décidés par l'instance centrale; le service aux entreprises sera transféré dans un centre de financement régional; la sélection d'un directeur général devra être faite à partir d'une liste d'éligibilité de la fédération, etc.

On comprendra que toutes ces personnes qui ont fondé des caisses de groupe avec l'intention que les orientations majeures soient décidées démocratiquement par l'assemblée générale des membres se sentent flouées et restent sur leur appétit quand on tente de les rassurer en leur rappelant qu'ils seront représentés au niveau central par un vice-président et que la loi invite la fédération unique à tenir compte de la spécificité des caisses de groupe. Pour le moment, les représentants de la Caisse de la culture, notre caisse, se sont donnés comme ligne de conduite de tenter de nous concerter avec les autres caisses d'économie sur les valeurs et les façons de faire que nous voulons préserver. Dans la même ligne de pensée, nous de l'UQAM réfléchissons aux moyens à prendre pour continuer à assumer la mission spécifique des caisses de travailleuses et de travailleurs, conformément aux principes de la distinction coopérative et du respect des valeurs démocratiques dans le fonctionnement de cet outil de développement collectif qu'est leur caisse. □

## Appui aux camionneurs du port de Montréal

À sa réunion du 15 novembre dernier, le Conseil syndical a adopté à l'unanimité une résolution en appui aux camionneurs de l'intermodal du port de Montréal, répondant ainsi à l'appel à la solidarité lancé par diverses instances de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Cet appel à la solidarité s'est inscrit dans un important mouvement de mobilisation pour dénoncer l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi 157, *Loi ordonnant la reprise de certains services de transport routier de marchandises*.

### La résolution adoptée par le Conseil syndical

La résolution adoptée par le Conseil syndical, sur proposition du Comité exécutif, est la suivante:

1. Que le Conseil syndical donne son appui au mouvement de syndicalisation des camionneurs de l'intermodal du port de Montréal;
2. Que le Conseil syndical dénonce la loi 157, *Loi ordonnant*

*la reprise de certains services de transport routier de marchandises;*

3. Que le Conseil syndical appuie la requête des représentants de la CSN et du Syndicat national du transport routier (CSN) en vue de la nomination de mandataires pour agir comme «facilitateurs» dans le conflit;
4. Que le SPUQ informe le premier ministre Bouchard de sa prise de position contre la loi 157;
5. Qu'un don de 500\$ soit acheminé au Syndicat national du transport routier (CSN) en signe d'appui aux camionneurs de l'intermodal du port de Montréal.

À la suite de l'adoption de cette résolution, une lettre d'appui et un don de 500 \$ ont été acheminés au Syndicat national du transport routier (CSN) et le président du SPUQ, Marc Lagana, a fait parvenir le 16 novembre dernier une lettre au premier ministre du Québec pour dénoncer la loi 157 et affirmer notre résolution d'appui au mouvement de syndicalisation des travailleuses et travailleurs du transport intermodal du port de Montréal. □

# Application de l'entente du 26 juillet

## Comités, ordinateurs, forfaitaire de 1 000 \$

Avec quelques semaines de retard occasionnées par les dérapages à la Commission des études et au Conseil d'administration (voir l'article en pages 1 et 2), les parties se sont entendues sur une liste de noms de professeurs à qui l'invitation sera faite d'agir comme membres des trois comités d'étude prévus dans l'entente du 26 juillet, sur la tâche professorale, les effets de la hausse de la moyenne cible au premier cycle et les salaires hors taux. Le mandat, la composition et l'échéancier de ces comités avaient déjà fait l'objet d'une entente entre les parties (voir le dernier *SPUQ-Info*, no 213, octobre 2000, p. 2). Ils devraient maintenant être incessamment constitués et commencer leur travail.

Il va sans dire que, compte tenu du retard à procéder, l'échéancier du comité sur les salaires hors taux, dont la remise du rapport avait été fixée au 15 décembre, devra être modifié en conséquence. Pour les deux autres comités, il ne devrait pas y avoir de report de la date de remise des rapports, établie au 1<sup>er</sup> mars 2001. Rappelons que les deux premiers comités sont constitués de cinq professeurs, un représentant du VRRHAA et un représentant du Comité exécutif du SPUQ qui assurent conjointement la coordination et l'animation du comité en tant que membres à part entière. Le troisième comité compte trois professeurs au lieu de cinq.

---

### Ordinateurs

Pour ce qui est de l'octroi d'ordinateurs, voici où en sont les choses. Une note de service de l'administration vient d'être envoyée par le SITEL à tous les départements avec le double objectif de les informer des modalités d'attribution et de recueillir l'information quant à leurs besoins. Rappelons que seront d'abord favorisés les nouveaux professeurs, puis les professeurs en place qui n'ont pas d'ordinateur et qui

souhaitent en acquérir un, et, en troisième lieu, les professeurs dont l'ordinateur a atteint la fin de sa durée normale de vie. C'est l'employeur qui fera l'acquisition de tous les ordinateurs, au nombre de 190 par année. Ceux-ci seront des PC ou des MacIntosh, au choix des professeurs.

Le coût d'achat d'un PC avec l'extension de la garantie à cinq ans au lieu des trois années habituelles, est évalué à 2 500 \$ avec les logiciels de base. Comme il est légèrement supérieur à ce montant pour les MacIntosh, la différence de coût devra être assumée par l'utilisateur. Les ordinateurs pourront être installés dans le bureau du professeur ou à sa résidence, dans le deuxième cas avec des frais additionnels de plus ou moins 200 \$, selon le type d'ordinateur. Il n'est toutefois pas possible de donner le choix d'un portable, compte tenu des coûts plus élevés d'acquisition et de garantie. Il est entendu que les ordinateurs seront des ordinateurs à jour. Ils pourront éventuellement être rachetés par les professeurs, à un prix égal à un pourcentage décroissant du coût d'achat initial (80% après un an, 60 % après deux ans, etc.). Ils pourront enfin être déplacés vers un nouveau bureau d'accueil en cas de déménagement du professeur.

---

### Forfaitaire de 1 000 \$

La date du 1<sup>er</sup> décembre, prévue pour le réajustement de 2,5% de l'échelle salariale, est aussi la date de versement de la moitié du montant forfaitaire de 1 000 \$, correspondant aux six premiers mois de l'année financière, pour les professeurs qui ont atteint le dernier échelon des catégories III et IV le ou avant le 1<sup>er</sup> juin 1999. La deuxième tranche du montant forfaitaire, soit 500 \$, sera versée en versements égaux intégrés au chèque de paie versé aux deux semaines, jusqu'au 31 mai. □

## Fêtes du 30<sup>e</sup> anniversaire du SPUQ

L'organisation des Fêtes du 30<sup>e</sup> anniversaire du SPUQ va bon train. Notre syndicat ayant été accrédité en 1971, c'est donc en 2001 que nous fêterons ses trente années d'existence officielle. Le comité organisateur, composé de Guy Cucumel, Michel Fréchette, Louis Gill, Renée Joyal, Josée Lafond et André Vidricaire s'est réuni à quelques reprises pour planifier les diverses activités qui marqueront l'événement.

Il y aura d'abord diverses parutions destinées non seulement à souligner l'anniversaire lui-même, mais également à tracer le bilan de notre engagement syndical à travers ces trente

années et à proposer des pistes de réflexion et d'action pour les années qui viennent.

Le comité prévoit également diffuser auprès de l'ensemble des collègues un album de photos évocatrices de divers moments forts de la vie de notre syndicat, ainsi que de personnes qui, tout au long du parcours, ont contribué à sa vitalité. Enfin, une soirée de fête, qui aura lieu le 14 mars dans les murs de l'UQAM, viendra couronner le tout. On peut d'ores et déjà prévoir un dîner de grande classe dans un décor peu banal et agrémenté de prestations musicales exceptionnelles. Retenez cette date! □

# N'oubliez pas!

## *Soirée de fin d'année du SPUQ*

**le mercredi 13 décembre 2000**

**à compter de 18 h**

**au J-M100**

**Pavillon Judith-Jasmin**

**Venez en grand nombre**

## Appel à tous – Fête du 30<sup>e</sup> du SPUQ

À l'occasion de notre 30<sup>e</sup> anniversaire que nous célébrons cette année, nous voulons remettre à l'ensemble des collègues un album de photographies évocatrices de l'histoire du Syndicat.

Disposant déjà d'un certain nombre de photographies, nous lançons par ailleurs un appel à la collaboration de tous les membres qui auraient une collection personnelle de telles photos. Nous vous demandons de les apporter au secrétariat du Syndicat. Nous en ferons sur place une photographie électronique qui sera ensuite enregistrée dans un fichier et vous pourrez repartir avec vos photos. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

## SOMMAIRE

• Mot du président .....	1
• Fin de la saga de la «parité» <i>Louis Gill</i> .....	1
• Conseils de module et comités de programmes Le véritable enjeu : l'autonomie de la programmation <i>Pierre Lebus</i> .....	3
• <i>La commercialisation de la recherche universitaire</i> • Extraits du rapport du Comité <i>ad hoc</i> de la FQPPU <i>André Hade</i> .....	4
• Le sigle VIP ou l'impuissance de l'imagination affairiste .....	7
• L'aventure de la commercialisation de la recherche • Profs-entrepreneurs® + UQAM-entreprise® = VIP! <i>André Breton</i> .....	8
• Il faut de l'argent neuf, pour promouvoir la valorisation de la recherche <i>Mario Houde</i> .....	9
• Les chargés de cours en négociation – Le SPUQ interpellé .....	10
• 53 postes à combler d'ici janvier 2002 .....	11
• Physique : Le CA ferme le département .....	12
• Ventilation de la moyenne cible pour l'hiver 2001 .....	13
• Les Caisses d'économie rentrent dans le rang – À la Caisse de l'UQAM, on dit : oui, à regret... <i>Bertin Trottier</i> .....	14
• Appui aux camionneurs du port de Montréal .....	14
• Application de l'entente du 26 juillet – Comités, ordinateurs, forfaitaire de 1 000 \$ .....	15
• Fête du 30 <sup>e</sup> anniversaire du SPUQ .....	15